9ème Année N° 220 10 Septembre 1957



DLP 14-9-57 206075

BULLETIN TECHNIQUE

de la Station d'Avertissements Agricoles

RHONE-ALPES

4, Place Gensoul — LYON
Téléphone : FRanklin 20-56

C. C. P. LYON 9430-12 — Régisseur Recettes Protection végétaux

Lisez sur l'enveloppe de votre bulletin le numéro de votre région

AVERTISSEMENTS

TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER (sur poires)

A la faveur du dernier réchauffement, cet insecte a été assez actif et un traitement sera nécessaire entre le 14 et le 17 septembre, sur les variétés à récolter après le 30 septembre.

ANTHONOME DU POIRIER

Les fortes variations de température de ces derniers jours ont été favorables à la sortie des adultes. Un premier traitement devra être effectué dans toutes les plantations atteintes au cours de ces dernières années, entre le 15 et le 20 Septembre.

Remarque: L 'emploi du D.D.T. (spécialités titrant au moins 20% de produit pur) permet de lutter simultanément contre tordeuse et anthonome, à condition d'effectuer une pulvérisation complète de l'arbre.

INFORMATIONS

MOUCHE DES FRUITS

Des éclosions nombreuses ont eu lieu au cours de la semaine écoulée; sur poires notamment, un traitement sera nécessaire dès le retour de températures plus élevées

ARAIGNEES ROUGES (vignes, arbres fruitiers, plantes maraichères)

L'activité des acariens est à nouveau intense sur la plupart des végétaux L'activité des parasites de ces acariens, la proximité des vendanges et de diverses récoltes, la nature des parties comestibles des légumes et la faiblesse actuelle des mouvements de sève interdisent l'emploi des produits télétoxiques (systémiques) contre ces ravageurs.

Seuls les produits à base de parathion et les produits nouveaux en autorisation provisoire de vente: aramite (sauf sur poirier), malathion, kelthane, peuvent encore être de quelque efficacité; encore convient-il de ne pas les appliquer dans les dernières semaines avant la récolte.

Sur vigne, il est toutefois préférable de s'abstenir totalement de pareils traitements.

TEIGNE DU POIREAU

Des éclosions de chenilles sont déjà observées en assez grand nombre. Deux ou trois traitements doivent être appliqués vers le 15 et le 30 Septembre, et si les attaques se prolongent, vers le 15 Octobre. Ces traitements peuvent être plus rapprochés si de fortes pluies prolongées interviennent.

On utilisera des produits à base de D.D.T., de parathion ou de roténone.

Le Contrôleur chargé des
Avertissements agricoles
P.LATARD

L'Inspecteur de la
Protection des Végétaux
A.PITHIOUD